



## Charte de la personne âgée dépendante

- 1. Choix de vie**  
Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.
- 2. Domicile et environnement**  
Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- 3. Une vie sociale malgré les handicaps**  
Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de société.
- 4. Présence et rôle des proches**  
Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- 5. Patrimoine et revenus**  
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- 6. Autorisation de l'activité**  
Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- 7. Liberté de conscience et pratique religieuse**  
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- 8. Préserver l'autonomie et prévenir**  
La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- 9. Droit aux soins**  
Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- 10. Qualification des intervenants**  
Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
- 11. Respect de fin de vie**  
Soins et assistance doivent être procurés à la personne en fin de vie et à sa famille.
- 12. La recherche, une priorité et un devoir**  
La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- 13. Exercice des droits et protection juridique de la personne**  
Toute personne en situation de dépendance devrait voir protéger non seulement ses biens mais aussi sa personne.



CENTRE HOSPITALIER DE GRASSE Chemin de Clavary  
06130 Grasse  
Tel: 04.93.09.55.55

<http://www.ch-grasse.fr/droits-du-patient/charte-de-la-personne-agee-dependante-393.h>